

Comité Régional Nouvelle-Aquitaine de Gymnastique

Saison 2021-2022	Procès-verbal du Comité Directeur Nouvelle -Aquitaine	
Objet :	Procès-verbal du Comité Directeur n° 3 du 02 06 2022 visio	
<i>Comité Régional Nouvelle-Aquitaine</i>		
	COMITE DIRECTEUR	
Membres élus présents	ALONSO Julie ALTUNA Stéphane ARHIMAN Catherine BARRAU Olivier BLASCO Jean Marc BORDAS Christel BUREAU Frédéric BRUSQ Alain CHABERNAUD Frédérique CHAUVEAU Jocelyne DELABY Monique	DEVAUD Virginie FLORENT Arnaud GEYSSELY Stéphane LAFOUGERE Marie Christine LORIMEY Michel NGUYEN BA Elise PALLARES Michael PERGAIX Ingrid PESCHEL Virginie SASSENHAGEN Stéphane SICHERE Jacky
Membres élus excusés :	BAUDOIN François COURTINE Sylvie DUVIGNAU GRANDJEAN Bruno LACOURREGE Vincent PHILOUZE Claire WINKLER Patrick	
Membres élus absents :		
Total :	Elus présents 18/28 soit 64 %	
Membre de droit présent :	BROUSSEAU Eric (DO) MYLLER Patrice (coordonnateur)	
Membre de droit excusé :	DUFOUR Lionel (CTS)	
Personne invitée	TILLET Dominique (CD86)	

Le 02 juin 2022 s'est tenu le 3^{ème} Comité Directeur de la saison 2021-2022 du Comité Régional de Gymnastique en visioconférence.

dont l'ordre du jour est le suivant :

- Information du Président
- Validation du Procès-verbal du Comité Directeur du 03 avril 2022
- Validation redevance SACEM 2023
- Validation du calendrier compétitif 2023
- Validation du cahier des charges compétitifs 2023
- Présentation projet plateau gymnique nomade

- Reconnaissance Qualiclub
- Questions diverses

Début de la réunion 20h30

Le Président remercie les membres du Comité Directeur présents, il félicite les gymnastes de la Nouvelle-Aquitaine pour les bons résultats obtenus en Région et Championnat de France, et encourage ceux qui vont concourir sur les Championnats à venir.

Informations sur les différentes conférences et réunions à venir

- Assemblée Générale du COSMOS le 9 juin 2022
- L'aide à l'Apprentissage est reconduite, d'un montant de 8000 € sous réserve d'une inscription avant le 30 06 2022
- Pass sport : le dispositif est prolongé pour un montant de 50 €, du 1^{er} juin 2022 au 31 12 2022.
- Le Congrès Fédéral a lieu le 25 06 2022 à Metz
- CAMA du 26 au 27 08 2022 à Mulhouse
- Opération GYM VERTE le 2 juillet 2022

1- Validation du procès-verbal du Comité Directeur n° 2 du 03 avril 2022

Après échanges,

Décision : les Membres du Comité Directeur valident le procès-verbal du Comité Directeur n°2 du 03 avril 2022

Le Procès-verbal sera mis en ligne sur le site du Comité Régional

2- Redevance SACEM 2023

Le Directeur Opérationnel fait un rappel sur le principe de facturation de la redevance SACEM, à savoir :

Le Comité régional reçoit la facture globale correspondante aux nombres de licenciés de la saison écoulée et refacture aux clubs (saison n+1)

Préconisation : Etablir un tarif complémentaire à la cotisation individuelle adossée à la licence, intitulé "Droits SACEM" d'un montant de 0.80 € pour la saison 2022-2023

Après échanges,

Décision : les Membres du Comité Directeur valident la proposition d'un tarif " Droits SACEM" d'un montant de 0.80 € pour la saison 2022-2023, tarif adossé à la licence.

Une communication sera faite auprès des clubs du Territoire Nouvelle-Aquitaine, pour les informer des tarifs appliqués pour la saison 2022-2023.

3- Calendrier des compétitions saison 2022-2023

Le Vice-président en charge du pôle Compétitions présente le calendrier des compétitions interdépartementales et régionales pour la saison 2022-2023.

Après échanges,

Décision : les Membres du Comité Directeur valident le Calendrier des Compétitions Interdépartementales et Régionales tel qu'il a été présenté.

4- Cahier des Charges des Compétitions régionales

Le Directeur Opérationnel présente le cahier des charges des compétitions régionales.

Ce cahier des charges a été rédigé sur la base du cahier des charges Fédéral et adapté aux particularités territoriales de la Nouvelle-Aquitaine.

Après échanges,

Décision : les Membres du Comité Directeur valident le Cahier des charges des Compétitions Régionales tel qu'il nous a été présenté.

5- Projet plateau gymnique nomade

Le Directeur Opérationnel présente le projet d'un plateau gymnique nomade.

Ce plateau est essentiellement GAM – GAF, et Acro avec une mise à disposition sur le club de Tarnos.

- Détail du matériel spécifique
- Modalité de stockage et transport.
- Convention mise en place
- Modalités de financement.

- Modalités de la vente de l'ancien matériel.

Après échanges,

Décision : les Membres du Comité Directeur valident le projet d'acquisition d'un plateau gymnique nomade, tel qu'il a été présenté, et donne pouvoir au Président et au Directeur Opérationnel pour accomplir toutes les démarches auprès des financeurs.

6- Reconnaissance Qualiclub.

Le Vice-Président en charge de la Commission Régionale de Labellisation demande les validations suivantes :

- Reconnaissance Club Affilié Bronze pour le club « Club Athlétique Municipal BORDEAUX GR (33)
- Labellisation BABY GYM pour le club de L'Union Gymnique Palloise (64)

Après échanges,

Décision : les Membre du Comité Directeur valident la demande de reconnaissance Club Affilié Bronze pour le « Club Athlétique Municipal BORDEAUX GR » ainsi que la validation de la Labellisation Baby Gym du club « Union Gymnique Palloise »

Le Vice-Président nous fait part du rejet par la CNL des demandes de validation de 5 clubs, avec pour le motif suivant :
Projet associatif non conforme

Clubs concernés :
Les Jeunes du Captalat LA TESTE
Association Sportive Ambarésienne
Impulsion Gym
Rythm' & Gym
Entre Clain et Miosson

La Commission Régionale de Labellisation demande aux membres du Comité Directeur la validation de la Reconnaissance Affilié Bronze pour ces 5 clubs.

Après échanges,

Décision : Les Membres du Comité Directeur valident la demande de la Commission Régionale de Labellisation pour la Reconnaissance Club Affilié Bronze pour les 5 clubs cités ci-dessus.

7- Question diverse

Le Président nous informe que le prochain Comité Directeur est prévu le 4 septembre 2022 et souhaite que les membres du Comité se retrouvent le samedi 3 septembre pour un moment convivial.

Le lieu reste à définir.

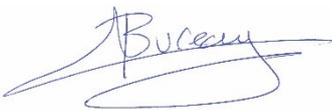
Après échanges,

Décision : les Membres du Comité Directeur valident le changement de date du Comité Directeur au 4 septembre 2022
Le bureau Directeur prévu le 4 09 2022 en matinée en reporté sur une autre date (à définir)

Aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 50

Le Président Régional

F. BUREAU



La Secrétaire Générale

J. CHAUVEAU

